

GEMAINGOUTTE



2013



2014



N°10

MAIRIE DE GEMAINGOUTTE



HORAIRES DE LA MAIRIE

Permanences :

**MARDI : 9 h 00 à 11 h 30
14 h 00 à 18 h 00**

**JEUDI : 9 h 00 à 11 h 30
14 h 00 à 18 h 00**

SAMEDI : 9 h 00 à 11 h 00

Téléphone : 03.29.57.70.70

FAX : 03.29.51.72.60

E-mail : mairie.gemaingoutte@wanadoo.fr

L'EQUIPE MUNICIPALE

Monsieur Jacques ROUYER Maire 03 29 55 68 99 06 48 95 66 05

Madame HAISMANN Josiane 1^{er} Adjoint 03 29 51 70 91

Monsieur CARASOL Gérard 2^{ème} Adjoint 06 74 47 22 60

Madame EPPLIN Catherine

Monsieur DENIS Claude

Monsieur GERARDIN Gaétan

Monsieur RIETTE Bernard

Monsieur RODRIGUES Orlando

Monsieur MARECHAL Bernard

Monsieur BAILLY Serge

Monsieur ANTOINE Sébastien



LE MOT DU MAIRE



SOMMAIRE

PAGE D'ACUEIL	1
HEURES OUVERTURE MAIRIE	2
L'EQUIPE MUNICIPALE	
LE MOT DU MAIRE	3
INFORMATIONS MUNICIPALES	4 - 6
COMPTE-RENDU CONSEIL 14.06.2013	
COMPTE-RENDU CONSEIL 15.11.2013	
ACTUALITES DE GEMAINGOUTTE 14 JUILLET 2013	7
CHANTIER JEUNES 2013	
REPAS DES ANCIENS 03.11.2013	8
CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2013	
ENQUETE DE REGLEMENTATION DES BOISEMENTS	
ST NICOLAS A GEMAINGOUTTE	9
COLIS NOEL DES PERSONNES AGEES	
CEREMONIE DES VOEUX DU MAIRE	10 -12
AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA CARRIERE	13
AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE	
ABRIS BUS	
VENTE DE BOIS COMMUNAL AUX ANCIENS	
NOUVEAUX HABITANTS	14
ETAT CIVIL - NAISSANCES	
ORDURES MENAGERES	15
AMICALE SAPEURS POMPIERS	16
ELECTIONS MUNICIPALES	17
CARTE D'IDENTITE VALIDITE	18
LE RECENSEMENT	19
GEMAINGOUTTE ET SON PASSE	20
LES ASTUCES DU JOUR	
LA PAGE DES RECETTES	21
LES DICTONS DU MOIS DE FEVRIER	22
NUMEROS DE TELEPHONE UTILES	23
FIN	24

Chers Concitoyens,

En cette fin de mandat, qui pour moi a été très enrichissant et très prenant, me laisse la sensation du travail bien accompli malgré tous les aléas de la fonction de Maire.

Je tiens personnellement à remercier toute mon équipe municipale, qui, pendant ces 6 années, a su me soutenir pour toutes les décisions qu'il a fallu prendre ensemble dans la plus grande clarté.

Je tiens, comme je l'ai dit lors de mes vœux à remercier Jean-Luc, Jean-Michel pour le travail accompli avec le plus grand sérieux, Régine surtout pour l'organisation de la cérémonie des vœux qu'elle a su accomplir d'une main de maître. Didier qui, pour moi, a été un élément indispensable pour la bonne marche administrative de la commune, Denise Besnier pour l'élaboration et la mise en page du bulletin communal ainsi que du recensement 2014 pour la commune.

Encore une fois MERCI A TOUS.

Le Maire

Jacques ROUYER





INFORMATIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE GEMAINGOUTTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 14 JUIN 2013

1) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, CONVENTION ATESAT

Le Conseil municipal à l'unanimité, demande à bénéficier de la mission d'assistance technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) pour l'année 2013 et autorise M le Maire à approuver le contenu, à signer la convention et à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

2) ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

Le conseil municipal décide d'acheter une débroussailleuse et accepte l'offre de l'entreprise Georges motoculture, et autorise le Maire à signer tous documents..

3) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ETAT D'ASSIETTE 2014

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la lettre de l'Agence Vosges Montagne de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2014 dans la forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande à l'ONF d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies soit : coupes d'amélioration dans les parcelles 9-17-18.

4) RENOUVELLEMENT LICENCE DES LOGICIELS MAIRIE

A l'unanimité le conseil municipal décide d'acquérir les logiciels tels que définis dans le contrat et accepte l'offre de SEGILOG, autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2013

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE FAVE, MEURTHE, GALILEE

Le conseil Municipal désigne à l'unanimité Jacques ROUYER Maire, délégué communautaire

FINANCES LOCALES, INDEMNITE RECEVEUR

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire pour l'année 2013 et d'accepter pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2013 , à Mme BERNIZ France un montant de 229,15€ et pour Mr BOURGEADE Paul du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013 un montant de 114,57€

FINANCES LOCALES TARIFICATIONS DIVERSES 2014 2014

La location de la salle ne change pas

Les tarifs du camping ne changent pas

Location des chalets GIGOTEL 4 /5 personnes :
450 euros le mois

Les tarifs de la distillerie ne changent pas.

Le prix du m3 d'eau potable passe à **0,95€ HT**, la location du compteur reste à **22€ HT**



DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU

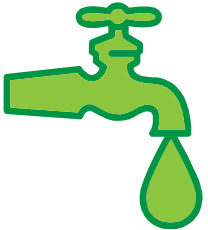
BUDGET GENERAL

section investissement :compte 205 concessions, droits, logiciel : 200,00€ en dépenses.
compte 1641 emprunts en euros 200,00€ en dépenses

Section de fonctionnement : au compte 66111 intérêts réglés 1700€ en dépenses

Au compte 61551 matériel roulant 500€ en dépenses

Au compte 61558 autres biens mobiliers 1200€ en dépenses



BUDGET EAU

section de fonctionnement au compte 615 entretiens et réparations 1200€ en dépenses

ces modifications sont acceptées à l'unanimité

RECENSEMENT DE LA POPULATION POUR 2014



Le conseil décide à l'unanimité de verser une indemnité à l'agent recenseur de 300€

PROJET DE PERIMETRE DE REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Suite à la clôture de l'enquête publique sur le projet de périmètre de réglementation des boisements, le Conseil donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Le Maire

Jacques ROUYER

ACTUALITES

14 JUILLET 2013



En 2013 la fête du 14 juillet s'est déroulée dans la commune de Wisembach avec un magnifique feu d'artifice. En 2014, ce sera à la commune de Ban-de-Laveline d'organiser cette cérémonie.

CHANTIERS JEUNES 2013

6 jeunes gens ont participé du 22 au 26 juillet 2013 à un chantier jeunes organisé par la Communauté de communes du Val de Galilée .Ils ont repeint le mur du Monument aux Morts, la rambarde du mur de la Mairie rue de la Beuverie, ainsi que la remorque du tracteur communal. Ils ont fait un travail soigné et nous les en félicitons.



3 NOVEMBRE 2013



Le 3 novembre 2013 a eu lieu le repas des Anciens dans un restaurant réputé de Ban-de-Laveline. Il a été organisé par les CCAS de Wisembach-Gemaingoutte. 45 personnes de Wisembach étaient présentes, et 13 personnes pour Gemaingoutte. Le repas s'est déroulé dans une bonne ambiance.

11 NOVEMBRE 2013

La cérémonie commémorant l'armistice de 1918 s'est déroulée le 11 novembre 2013 à 9h45, avec le rassemblement au Monument aux Morts, un dépôt de gerbe et la lecture du message du Ministre délégué chargé des Anciens Combattants en présence des Maires des 4 communes, des Sapeurs-Pompiers et de la musique municipale de Ban-de-Laveline.

Un vin d'honneur a été offert aux participants par la Municipalité à la salle de la Mairie.



ENQUETE DE REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Une enquête publique sur le projet de réglementation des boisements, s'est déroulée en mairie de Gemaingoutte du vendredi 11 octobre au mardi 12 novembre 2013. Aucune réclamation n'a été faite en mairie pendant les permanences du Commissaire enquêteur.

7 DECEMBRE 2013 ST NICOLAS



La Saint-Nicolas des enfants de Gemaingoutte organisée par **l'Association les Carcans** a eu lieu le 7 décembre 2013. Une quinzaine d'enfants ont reçu des friandises et une conteuse était présente pour leur raconter de belles petites histoires. Les enfants sont repartis tous très heureux de leur

journée.

COLIS DES PERSONNES AGEES DE 70 ANS ET PLUS



Les membres du CCAS de Gemaingoutte ont distribué 18 colis de Noël aux anciens de Gemaingoutte âgés de 70 ans et plus.

CEREMONIE DES VOEUX DU MAIRE



La cérémonie des vœux du Maire s'est déroulée le 12 janvier 2014.



Merci Josiane

**Monsieur le Vice Président de Conseil général des Vosges
Monsieur le Conseiller Régional,
Messieurs les Maires, chers collègues et amis,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes
Fave, Meurthe, Galilée,**



Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

**Monsieur le commandant de Brigade de Gendarmerie,
Mesdames, Messieurs les Sapeurs Pompiers et de l'Harmonie Municipale de Ban de Laveline
Mesdames Messieurs, Chers amis,**

Bienvenue à tous.

Je souhaite excuser Monsieur le Député, Gérard CHERPION car il est retenu par d'autres obligations et a chargé Roland de le représenter.

Je souhaite vous présenter en mon nom et celui de l'équipe municipale, mes meilleurs vœux pour l'année 2014, qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé à vous tous et vos familles.

2013 est passée, et avec elle une année de morosité économique et d'effort financier important de chacun. J'espère que cette nouvelle année qui s'annonce nous apporte une amélioration économique tant sur l'emploi que sur notre pouvoir d'achat et d'investissement afin de retrouver un optimisme sur notre avenir.

Cette année écoulée, fut une période pour notre commune, de réflexions et de pause, concernant les dépenses d'investissement.

En effet dans un tel contexte économique, beaucoup d'incertitudes régnaient en cette année.

Des incertitudes financières sur le niveau des dotations de l'état, et également sur les subventions accordées par nos divers partenaires.

Des incertitudes, aussi, concernant la réforme territoriale et notamment sur notre intercommunalité avec un doute sur son périmètre, mais qui à ce jour et ce depuis le 01 janvier à été étendu à la Communauté de Communes de la Fave et Meurthe et celle de la Fave et en accueillant la commune de Entre deux Eaux, pour faire naître, notre nouvelle Communauté de Communes Fave, Meurthe Galilée et dont le nouveau président est Mr FEVE Patrice également Maire de Nayemont les Fosses.

J'espère que cette nouvelle intercommunalité fort de ces 23 communes et d'environ 12 000 habitants dynamisera notre territoire tout en rationalisant les dépenses publiques.

Dans un tel contexte j'ai souhaité faire une pause sur les investissements communaux, afin de pouvoir réfléchir sur les futurs orientations et de faire une pause financière et de préserver les finances de la commune.

En effet, suite aux gros investissements de ces dernières années et, surtout la réhabilitation de la maison sur la place de la mairie, une telle pause nous a permis de renforcer nos finances et d'envisager l'avenir plus sereinement.



Effectivement, dans ces prochaines années je pense que la commune devra se consacrer à l'amélioration de son réseau d'eau, tant sur le traitement que sur la qualité de l'eau et également par la finalisation des protections des périmètres des captages et la réhabilitation des conduites.

En espérant que les divers partenaires aident la commune pour obtenir des subventions importantes par ces dépenses conséquentes.

Nous avons aussi, avec l'aide de la Communauté de Communes finalisé et présenté l'étude préalable à l'aménagement du centre de notre commune et dont on peut saluer la qualité du travail effectué par le bureau d'études VERDIER TAPPIA.

Je veux aussi remercier le travail effectué par le chantier jeune de cet été (travaux de peinture au monument aux morts, à la mairie et la remorque communale)

Nous avons également remis en forme la place de l'ancienne carrière.

Nous avons aussi, par l'intermédiaire de la commission des biens indivis, mis en œuvre la réhabilitation de l'orgue de l'église de Wisembach.

Comme tous les ans à l'occasion de cette cérémonie, je tiens à remercier le corps des sapeurs pompiers pour leurs présences à toutes les manifestations et pour leurs grandes disponibilités.

J'associe à ces remerciements également l'Harmonie Municipale de Ban de Laveline pour sa présence lors de nos manifestations et en espérant les revoir cette année.

Avant de conclure, je voudrais souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui c'est élevé en 2013 à 3 nouveaux foyers.

Cela montre la bonne vitalité de notre village et j'en profite pour vous informer qu'à partir du 16 janvier le recensement de la population de Gemaingoutte débutera et je vous demande de réserver un bon accueil à notre agent recenseur, notre chère Denise Besnier.

Je vous indique également, qu'une réunion d'information sur la redevance incitative sera organisée par la Communauté de Communes le

Vendredi 31 janvier 2014 de 18h30 à 20h à la salle des fêtes.

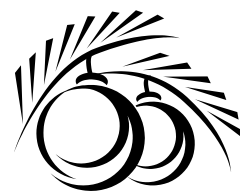
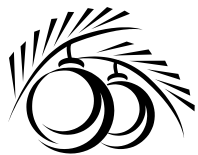
Maintenant, Je souhaite adresser mes remerciements à mes deux adjoints ainsi qu'à tous les membres du Conseil Municipal, des membres du CCAS pour leurs dévouements tout au long de l'année.

Pour finir, j'adresse mes remerciements à tout notre personnel communal, Régine, Jean-Luc, Jean Michel et notre secrétaire de mairie, Didier, pour leur efficacité au travail et leurs dévouements pour servir la population.

Merci particulièrement aujourd'hui à Régine qui a confectionné nos petits fours et préparé notre cérémonie.

Merci à chacun pour votre présence et en espérant être devant vous l'année prochaine, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2014 qu'elle vous apporte, santé et prospérité.





AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA CARRIERE

La place de la carrière, rue de la Suture, a été nettoyée et mise en forme. Cela permettra aux promeneurs de pouvoir se reposer tranquillement s'ils le désirent.



AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Une réunion publique a eu lieu le vendredi 4 octobre 2013 à 20 heures, pour l'étude d'aménagement du bourg de Gemaingoutte, en concertation avec l'agence VERDIER TAPPA de Nancy . Une quinzaine de personnes étaient présentes et ont posé plusieurs questions qui les intéressaient.

ABRI BUS

L'abri bus appartenant au Conseil Général des Vosges, nous sera rétrocédé prochainement à titre gratuit.

VENTE DE BOIS COMMUNAL AUX ANCIENS

*Bois
de chauffage*

Cette année encore, la commune a la possibilité d'effectuer une vente de bois de chauffage au tarif de 20 euros le stère pour les personnes éligibles âgées d'au moins 65 ans et étant propriétaires d'une maison sur la commune ou résidant au titre d'une habitation principale sur le territoire. Les personnes intéressées peuvent venir s'inscrire auprès du secrétaire de Mairie.

NOUVEAUX HABITANTS

Monsieur SCHMITT Michel et Madame MULLER Frédérique
et leurs filles Gabrielle et Joanna
Rue du Tambois

Mr MILLET Anthony et NOEL Camille
et leur fils Antoine
Rue de la Batterie

Monsieur BARTH André
Rue de la Sature

Monsieur et Madame THONNELIER
Julien
Rue de la Sature

ETAT CIVIL

NAISSANCES

FELICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS



L'entreprise ECOFIA de Raves a été reprise dernièrement par l'ESAT des Tournesols de Sainte-Marie-aux-Mines. Nous leur souhaitons de reprendre dans de bonnes conditions.

ORDURES MENAGERES

Une réunion publique d'information sur le passage à la redevance incitative des ordures ménagères a eu lieu le vendredi 31 janvier 2014 de 18h30 à 20h00 à la salle des fêtes. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

M ROUYER, Maire de Gemaingoutte a présenté l'intervenant.

Mr BASTIEN, Maire de Pair et Grandrupt et Vice Président de la nouvelle communauté de communes Fave, Meurthe, Galilée, a expliqué les différentes étapes de la redevance incitative et a répondu aux questions que les personnes présentes ont posé.



INFOS PRATIQUES LES ORDURES MENAGERES

LA REDEVANCE INCITATIVE

Un nouveau financement concernant l'élimination des déchets

Dans un futur proche.

La loi Grenelle de l'Environnement (qui préconise une baisse de 7% des ordures ménagères) prévoit que les collectivités doivent passer à un mode de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles incitatif pour janvier 2014. Des réunions publiques d'information seront organisées

dans les communes pour expliquer le fonctionnement de la redevance incitative. Dotation de bac en fonction de la composition du foyer

Les objectifs à atteindre

selon la loi de Grenelle de l'environnement, il faut d'ici 2015

- réduire la production des déchets de 7% par an,
- améliorer le recyclage des déchets verts et des déchets organiques à 45% en 2015
- diminuer les quantités de déchets incinérés ou enfouis pour réduire les nuisances environnementales actuelles

Application à notre territoire

Une étude est en cours. Elle comporte 4 phases, Cette étude arrive en fin de 3ème phase et les élus ont retenu :

- le passage à la redevance incitative à la LEVEE et PESEE
- la collecte du verre en Points d'Apport Volontaire (PAV) avec l'abandon de la collecte en porte à porte
- la collecte des multi-matériaux (papier, cartonnage, flacons plastiques, boîtes métalliques...) uniquement en porte à porte.

L'étude va se poursuivre en phase 4 pour nous aider à la mise en route de la nouvelle facturation.

LA FACTURATION A VENIR - EXPLICATIONS

La nouvelle facturation sera effectuée selon l'utilisation réelle du service;

La redevance comprendra : une part fixe correspondant à un abonnement au service de gestion des déchets, c'est à dire le financement des coûts fixes, tel que le passage du service de collecte des ordures ménagères et du tri collectif, le fonctionnement de la déchetterie, la collecte du verre déposé en points d'apport volontaire.

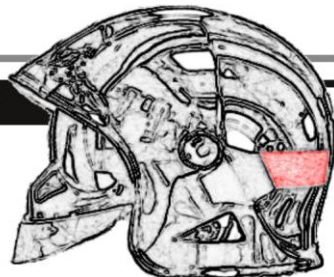
une part variable correspondant à la consommation réelle du service, qui sera comptabilisée par partie

AU NIVEAU TECHNIQUE

Chaque foyer sera équipé d'un conteneur individuel dont le volume sera en fonction du nombre de personnes composant le foyer. Chaque bac sera doté d'un verrou et d'une puce électronique qui identifiera chaque

foyer, le nombre de levées du bac et le poids réel de déchets collectés.

Les personnes habitant à l'extérieur du bourg ou dans des lieux difficiles à collecter, des bacs de regroupement munis d'un tambour d'identification permettant le dépôt de sacs dans les bacs.



Nos meilleurs vœux

La fin de l'année approche à grand pas. A cette occasion, le président de l'amicale des 4 communes ainsi que tous ses membres actifs, retraités, et leurs familles vous présentent leurs vœux pour la nouvelle année 2014.

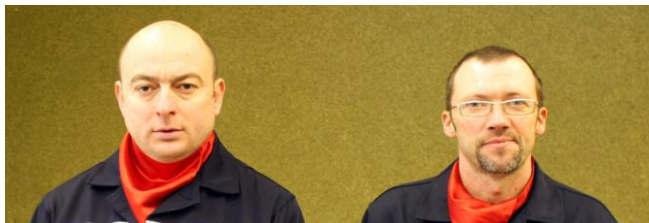
Nous vous remercions chaleureusement de votre participation et de votre accueil toujours aussi convivial lors de nos passages pour vous offrir notre

Vos retours positifs sur les manifestations nous encouragent à vous proposer des manifestations toujours plus nombreuses.

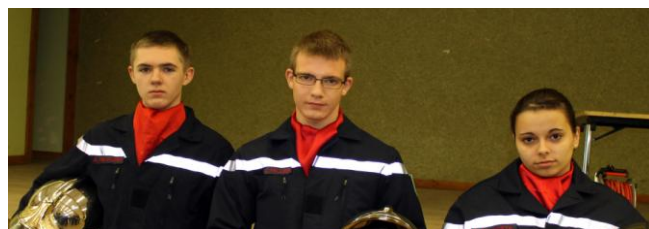
Un grand merci également à vous tous, qui venez assister aux cérémonies patriotiques, à nos côtes et à celui des élus locaux.

Nouvelles recrues

Le centre de première intervention a le plaisir de vous informer de l'intégration de 5 nouvelles recrues, dont 3 issues des jeunes sapeurs-pompiers. Nous leur souhaitons une longue et belle carrière sur le secteur de BAN-DE -



De gauche à droite : Michael FAHY de LA-CROIX-AUX-MINES et Boris FLEURENTDIDIER de GEMAINGOUTTE



De gauche à droite : Antoine MALAQUIN, Jordan HILLER et Ludivine DA-COSTA. Ils intègrent le centre après 3 ans au sein des jeunes sapeurs-pompiers

Secourisme

Petit rappel, l'amicale organise des formations de secourisme pour les personnes intéressés. Nous contacter si vous souhaitez plus d'informations.

Grades et médailles

Dimanche 1er Décembre c'est déroulé la traditionnelle messe de la Sainte Barbe. Cette cérémonie a été suivie d'une remise de médailles et grades à nos sapeurs-pompiers les plus méritants. L'amicale des 4 communes ainsi que tous ses membres adressent leurs plus vives félicitations aux personnels nouvellement promus



Philippe BIER, chef de centre, est promu au grade de Lieutenant. Mélanie VAUCOURT, Benjamin SAYER et Fabrice VAUCOURT sont quant à eux promu au grade de Caporal. Enfin Bruno BANDESAPT reçoit une médaille pour 25 ans d'engagement au sein des sapeurs-pompiers

Stage DAE

Autre rappel, l'amicale s'occupe également de l'organisation de stages DAE dans les différentes communes. Dommage qu'il n'y ai pas plus de personnes inscrites, car l'utilisation d'un DAE permet de sauver des

CE QUI VA CHANGER

LES ELECTIONS MUNICIPALES

les dimanches **23** et **30** mars **2014**



GEMAINGOUTTE

Une commune de moins de 1 000 habitants

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez **présenter une pièce d'identité** pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau - A retenir :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
 - ✓ la déclaration de candidature est désormais obligatoire. Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature auprès des services de la sous-préfecture de Saint-Dié des Vosges avant le jeudi 6 mars à 18 heures.
 - ✓ Plus le dépôt des candidatures sera tardif, plus les éventuelles difficultés liées à ces candidatures seront difficiles à résoudre (insuffisance de certaines informations, absence d'un document ou de la signature de l'un des candidats, etc.).
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate

VALIDITE DE LA CARTE D'IDENTITE



L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013,

la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique.

Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

POURQUOI LE RECENSEMENT ?



C'est Grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

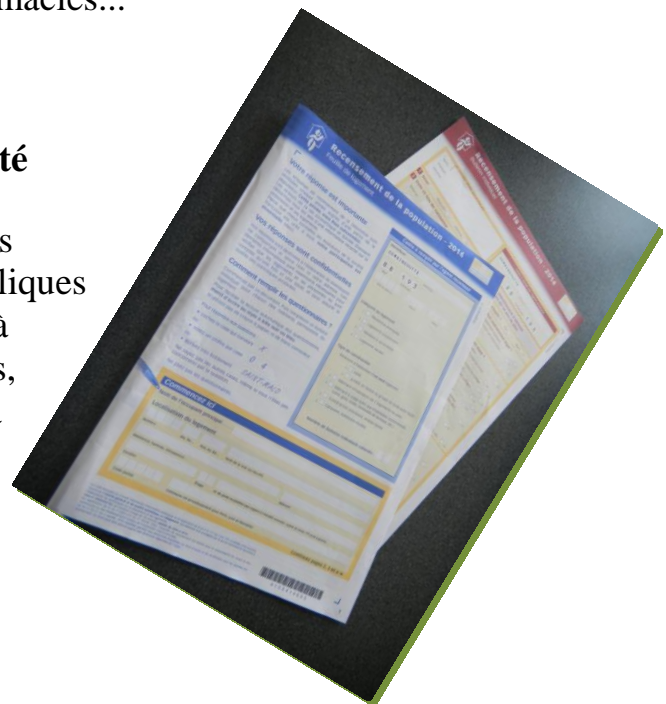
De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Connaître la population légale de votre commune

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer.



**GEMAINGOUTTE ET
SON PASSE**

**Renouvellement triennal des Maires et Adjointes
en 1837**

Nous, maître des requêtes, Préfet du département des Vosges, en exécution de l'article de la loi du 21 mars 1821, sur la proposition de Monsieur Le Sous Préfet de l'arrondissement de ST DIE

Arrêtons ce qui suit :

Monsieur TOUSSAINT Nicolas est nommé Maire et Monsieur Chevalier Georges, Adjoint au Maire de la Commune de Gemaingoutte. Ils seront installés sur le champ dans leurs fonctions après avoir prêté, en présence du Conseil Municipal convoqué à cet effet le serment dont la teneur suit :

Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance de la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.

Epinal, le 25 juillet 1837

UNE HISTOIRE D'EAU

Le Conseil Municipal de la Commune de Gemaingoutte, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire dans la session du mois de mai 1846. Considérant que le Conseil Municipal ayant vendu au Sieur PIERRON Jean-François, cultivateur à la Sauture , le découlant de la fontaine du Sieur Cleuvenot Jean Baptiste, qui sert à abreuver la maison du dit Cleuvenot sans que le dit PIERRON puis déranger la fontaine, n'ayant droit qu'aux égouts, à ce que le Conseil Municipal lui a vendu pour la somme de 10 francs pour les eaux du découlant du dit PIERRON, et pour le passage pour conduire sur son pré.

A Gemaingoutte le 11 mai 1846

ASTUCES DU JOUR

LAVÉ VOS VITRES SANS LAISSER AUCUNE TRACE
Petite astuce du jour garantie efficace, rapide et simple. Les rayons du soleil de ces derniers jours ont fait apparaître sur les vitres de notre maison des imperfections, des traces et des traînées laissées par les derniers produits de nettoyage.

Pour réussir un bon nettoyage de vitres, une méthode simple, peu onéreuse et surtout des résultats plus que satisfaisants.

Faites chauffer de l'eau, ajouter un demi-oignon. Laisser macérer quelques minutes et vous pouvez commencer le nettoyage de vos vitres. Laver les à l'aide d'un torchon microfibre et essuyer avec un tissu en coton. Vous serez surpris par l'état de vos vitres, nettes, claires et brillantes.

Essayez, vous ne serez pas déçus !!!

ASTUCES

PLANTE MIEUX ARROSEEE

Le terreau de vos fleurs et de vos plantes se retrouve un peu sec ? Ajoutez une goutte de liquide de vaisselle à l'eau d'arrosage : elle pénétrera plus facilement.

SOULAGEZ LES MUSCLES DOULOUREUX

Vous n'avez pas de coussin chauffant sous la main ? Remplissez une chaussette de sport montante de riz cru, nouez-la pour fermer et placez au micro-ondes à chaleur moyenne pendant 1 minute avant d'appliquer sur les muscles endoloris. Les grains retiennent la chaleur pendant deux heures, aidant ainsi à détendre les muscles.

GATEAU DES POILUS

Petit gâteau très facile à faire et qui se déguste très bien avec un petit thé ou café ou chocolat

1 oeuf - 100 g de sucre en poudre - 5 cuillères à soupe de crème fraîche - 125 de farine - 1/2 cuillère à café de levure

parfum : vanille ou fleur d'oranger ou citron pressé ou orange (zeste avec un petit peu de jus)

Mélanger le sucre et l'oeuf, bien battre ; ajouter la crème, mélanger.

Mettre la levure dans la farine et ajouter, bien mélanger. ajouter le parfum au choix.

Mettre au four à 165° dans un moule (peu importe la forme mais avec des bords hauts) beurré et fariné. Il doit être doré et une lame de couteau doit ressortir sèche.

MERVEILLES - gâteaux pour les fêtes de Carnaval (5 personnes)

600 gr de farine

3 oeufs

1/4 de verre d'huile

1 verre de sucre

le zeste d'1 orange et de 2 citrons

1 verre de lait

2 cuillères à soupe de rhum

(ici 1 verre équivaut environ à 125 ml)

Préparation : 20 mn

Cuisson : 0 mn

Repos : 180 mn

Temps total : 200 mn

1 Mélanger tous les ingrédients et travailler longuement d'abord à la cuillère, puis à la main. Travailler la pâte en la pétrissant vigoureusement pendant plusieurs minutes, pour la rendre bien homogène et élastique.

2 Laisser poser pendant 2 à 3 heures minimum à température ambiante. On peut aussi faire la pâte la veille pour le lendemain en l'entreposant au frais.

3 Etirer la pâte au rouleau sans ajouter de farine, sur environ 5 mm d'épaisseur. Découper des formes à l'emporte-pièce ou des lanières avec une roulette crantée.

4 Faire frire dans de l'huile bien chaude ; retourner les merveilles lorsqu'elles remontent à la surface pour qu'elles dorent sur les deux côtés (elles doivent gonfler en cuisant) puis les mettre à égoutter sur une grille.

Pour finir... Servir en saupoudrant de sucre glace.



Les recettes



LES DICTONS DE FEVRIER

Le 1^{er} février :

À la Saint-Ignace l'eau est de glace.

Fleur de février, va mal au pommier.

Février, le plus court des mois, est de tous le pire à la fois

Le 2 février :

Chandeleur claire, hiver derrière ; chandeleur trouble, hiver redouble.

À la chandeleur; l'hiver se passe ou prend vigueur.

Le 3 février :

S'il ne pleut ou ne neige à la Saint-Blaise, en mars, le froid en prendra à son aise.

Le lendemain de Saint-Blaise, souvent l'hiver s'apaise.

Le 4 février :

À la Saint-Isidore si le soleil dore, le blé sera hait et chenu mais le pommier sera nu.

Le 5 février :

Pour la Sainte-Agathe, sème ton oignon fût-il dans la glace, il deviendra bon.

Eau qui court à la Sainte-Agathe mettra du lait dans la baratte.

Le 6 février :

À la Saint-Gaston, surveille tes bourgeons.

À la Saint-Gaston, bien souvent le temps n'est pas bon.

Le 7 février :

Si février ne février pas, tout mois de l'an peu ou prou le fera.

Si février n'est pas pluvieux, ménage ton grenier.

Le 8 février :

À la Sainte-Jacqueline, froid et bruine.

Été de la Saint-Jean, quelques jours cléments.

Le 9 février :

À la Sainte-Apolline, bien souvent l'hiver nous quitte.

À la Sainte-Apolline présage certain, l'hiver s'achemine ou touche à sa fin.

Le 10 février :

Quand février commence en lion, il finit comme un mouton.

Quand la bise oublie février, elle arrive en mai.

Le 11 février :

Février, bon mois, pour semer carottes et pois.

Si février est chargé d'eau, le printemps n'en sera que plus beau.

Le 12 février :

Si le soleil luit à la Sainte-Eulalie, pommes et cidre à la folie.

Le 13 février :

Pluie de février vaut jus de fumier.

De Sainte-Béatrice la nuée assure six semaines mouillées.

Le 14 février :

À la Saint-Valentin, tous les vents sont marins.

À la Saint-Valentin, la pie monte au sapin.

Le 15 février :

À la Saint-Claude, regarde ton seau, tu ne le verras pas plus haut.

Au milieu de février, le jour et la nuit sont pareils.

Le 16 février :

S'il neige à la Saint-Onésime, la récolte est à l'abîme.

Le 17 février :

Février pluvieux, mars hâleux, bons pour les laboureux.

Fossés pleins en février, abondance dans les greniers.

Le 18 février :

À la Saint-Bernadette, souvent le soleil est à la fête.

Le 19 février :

Février de tous les mois, est le pire cent fois.

La nouvelle lune de février, sert pour l'année de calendrier.

Le 20 février :

Souvent à la Sainte-Aimée, la campagne est enneigée.

Pluie de février, emplit les greniers.

Le 21 février :

À la Saint-Pierre-Damien, l'hiver reprend ou s'éteint.

Le 22 février :

Le temps qu'il fait le jour de la Sainte-Isabelle, dure jusqu'aux Rameaux.

Neige à la Sainte-Isabelle, fait la fleur plus belle.

Le 23 février :

À la Saint-Florent, l'hiver quitte ou reprend.

À la Saint-Florent, il est bien de semer le froment, mais sans perdre de temps.

Le 24 février :

Saint-Mathias casse la glace ; s'il n'y en a pas, il en fera.

À la Saint-Mathias, neige et glace.

Qui se signe à la Saint-Mathias, un an de santé il aura.

À la Saint Mathias, la pie fait son nid.

Le 25 février :

Il vaut mieux voir un loup dans le troupeau, qu'un mois de février trop beau.

Février entre tous les mois, le plus court et le moins courtois.

Lune de Mardi-Gras, tonnerre entendra.

Le 26 février :

S'il tonne en février, point de vin tiré.

Quand il tonne en février, il faut monter les tonneaux au grenier.

Le 27 février :

À la Sainte-Honorine, bourgeoise l'aubépine.

Gelée du jour Sainte-Honorine, rend toute la vallée chagrine.

Le 28 février :

Beau ciel à la Saint-Romain, il y aura des denrées et du bon vin.

Février trop doux, printemps en courroux.

Le 29 février :

Quand février prend un jour, souvent de catastrophes il est lourd.


NUMEROS DE TELEPHONE UTILES



0

URGENCE MEDICALE	SAMU	15
POMPIERS		18

MEDECINS LES PLUS PROCHES



BAN DE LAVELINE
Docteur **BARBIER** Maison de Santé rurale
03.29.51.78.23
Docteur **HEIM**

INFIRMIERES

BAN DE LAVELINE Maison de Santé rurale
03.29.51.74.79 ou 06 72 43 66 36

LE GIRON
RENAUD Michèle 03.29.51.51.98



KINESITHERAPEUTE Maison de Santé rurale 03.29.51.73.05

BAN DE LAVELINE DELPECH Frédéric & TOUSSAINT Aurélie

NEUVILLERS SUR FAVE TISSERAND Ophélie 06.76.65.62.05
08 99 03 92 10

SAGE FEMME Madame Monique GASSMANN
03.29.58.84.59

PSYCHOLOGUE Maison de Santé rurale 06 33 30 87 03
PSYCHOTHERAPEUTE

Madame Yseult LETTENS
enfants- ados- adultes- couples

REFLEXOLOGUE 06 65 65 26 91

PHARMACIE DE GARDE A PARTIR DE 20 H	03.29.69.17.17
EDF DEPANNAGE	08.10.89.48.94



*Bulletin réalisé avec
la participation de :*

*Création et mise en page :
Denise BESNIER
Imprimé par nos soins et distribué
gratuitement
Mairie de Gemaingoutte
Février 2014*

*Monsieur Le Maire
JACQUES ROUYER
Josiane HAISMANN
Gérard CARASOL
Didier MASSON*